

Barrage construit par des castors près des étangs de la commune

JOURNAL DE VALBOIS N°45 NOVEMBRE 2023

Infos PLU
(plan local
d'urbanisme)
Intercommunal

Fête de Noël

Atelier floral

ROUL'EN MEUSE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2023

MAIRIE DE VALBOIS

20, rue des fontaines 55300 Valbois Téléphone : 03 29 89 09 38 Site web :

https://www.valboismeuse.fr

ouverture du secrétariat : Mardi de 14 h à 18 h





Par délibération en date du 14 décembre 2021, la Communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira le territoire des 25 communes qui la composent.

Le PLUI est un outil de planification territoriale élaboré localement dans le but de renforcer la solidarité entre communes au sein de l'intercommunalité.

Il représente également une échelle adéquate pour appréhender et mettre en cohérence les problématiques d'aménagement de l'espace qui se posent toujours à l'échelle supra-communale : satisfaction des besoins des habitants (habitat, emploi, équipements, loisirs, commerces, services), économie, tourisme, agriculture, biodiversité, etc.

Tous les citoyens résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Meuse-Woëvre sont invités à participer à des réunions publiques et des ateliers participatifs afin d'exprimer la façon dont ils voient et pratiquent leur lieu de vie aujourd'hui et comment ils l'imaginent pour demain. Ces temps d'échange permettront également de les informer sur l'évolution du projet et d'en débattre.

Comment pouvons nous participer à l'élaboration d'un PLUi ?









PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Echangeons ensemble sur la manière dont vous voulez façonner le territoire à votre image.

Nous vous donnons rendez-vous pour répondre à vos questions écouter vos propositions

LES RENDEZ-VOUS

Réunions publiques

le 27/11/2023 à 19h à Heudicourt Salle Saint Germain (derrière la mairie)

le 29/11/2023 à 19h à Lachaussée Salle des Fêtes

le 05/12/2023 à 19h à Broussey-Raulecourt - Salle des Fêtes

Ateliers participatifs

le 12/12/2023 à 14h30 à Vigneulles En Mairie

le 13/12/2023 à 10h à Chaillon Salle des Fêtes

le 13/12/2023 à 14h à Gironville Salle des Fêtes

Nous avons un projet de construction. En quoi le PLUi nous concerne ?

Dans quel territoire voulons-nous vivre ensemble ?











Le Pedro Circus recrute!



Dans le cadre de son grand spectacle « **Arrête ton cirque!** » donné en la

Salle de la Mairie de Valbois

samedi 23 décembre 2023 à 16h00,

Pedro recherche des artistes.

Si vous avez plus de six ans

et

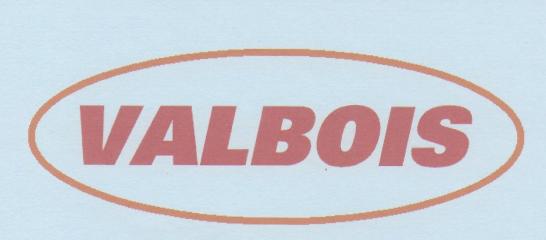
que vous voulez participer au spectacle, vous êtes cordialement invité(e) à l'atelier de préparation qui aura lieu à la Mairie, le 23 décembre de **14h30 à 15h30** environ.

Vous n'avez besoin d'aucune compétence particulière dans les arts du cirque, juste de la bonne humeur et un grand sourire.

Ce n'est ni payé, ni payant, mais on va bien rigoler.

Cette proposition est réservée aux dix premiers inscrits.

En partenariat avec L'ILCG du Pays de Vigneulles



Le samedi 16 décembre à 14h00

salle de la Mairie

ATELIER D'ART FLORAL :

CENTRE DE TABLE POUR NOËL

Inscription avant le 03 décembre au 06 13 05 71 08

Prix: 35 euros



Marie

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

Présents: MARCUS Martine, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut, MALJEAN Claudy, HAZARD Guy,

DUVAL Alain

Absent: NICOLAS Christophe

Secrétaire de séance : VILLEMIN Thibaut

N° 22-2023 : Etude de faisabilité pour l'autoconsommation collective

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre a engagé une réflexion sur ses équipements de chauffage et la consommation d'énergie de ses bâtiments. Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, il est mené également une réflexion sur la production d'énergies renouvelables par l'engagement d'une étude sur le déploiement de panneaux photovoltaïques.

Le scénario retenu est celui de l'étude de valorisation de l'électricité produite par autoconsommation collective. Une ou plusieurs installations de production desservent tous les consommateurs intégrés à l'opération.

L'autoconsommation collective permet d'étendre à d'autres consommateurs la consommation et la production d'électricité, c'est pour cette raison que la Codecom a proposé à ses communes membres d'intégrer l'étude. Leurs bâtiments seront étudiés pour l'implantation de panneaux et à l'étude de consommation.

Après consultation, la mission est confiée à la société Consult Energie pour un montant de 32 880 € et un résiduel de 13 700 €. Pour la commune de Valbois, 4 points de livraison pour un montant prévisionnel à la charge de la commune de 328.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 5 voix (1 voix pour la participation)

- Décide de ne pas participer à l'étude sur l'autoconsommation collective photovoltaïque.

N° 23-2023 : Destination coupes de bois

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de la commune de VALBOIS par 6 voix pour :

- demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes suivantes : parcelles n° 14 et 36
- La délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de ces mêmes parcelles.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

M. MALJEAN Claudy

M. MARCUS Hubert

M. DUVAL Alain

Conformément aux articles L145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- Le mode de partage par feu
- Le délai d'abattage au 15 avril 2024
- Le délai de vidange au 31 octobre 2024

N° 24-2023 : Proposition de modification du régime juridique de la commune (fusion simple)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de VALBOIS a été créée par arrêté préfectoral du 21 novembre 1972 sous le régime juridique de la fusion-association (villages de Savonnières en Woëvre, Senonville et Varvinay) qui permettait le maintien des communes fusionnées en tant que communes associées dénuées de personnalité morale.

Deux maires délégués sont élus pour représenter les communes associées de Senonville et Savonnières en Woëvre) comptant pour l'une 36 habitants et pour la seconde 12 habitants. Bien que les maires délégués actuels aient émis le souhait de ne pas percevoir d'indemnité, depuis la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 les maires délégués bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction au taux maximum ce qui entraînerait de lourdes conséquences financières pour le budget communal (soit 26 000 € par an pour les 2 maires délégués).

Pour pallier aux règles édictées par la loi n° 2015-366, le maire informe le conseil municipal de la possibilité de saisir M. le Préfet de la Meuse qui peut prononcer la suppression des communes associées en passant la commune en régime de fusion simple. Cette demande peut émaner soit de la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal, soit par le tiers des électeurs inscrits de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 6 voix pour :

 Décide de saisir M. le Préfet de la Meuse pour demander le passage de la commune en fusion simple avec la suppression des communes associées de Senonville et Savonnières en Woëvre.

Informations diverses

- Fête de Noël le 23/12/2013 Spectacle de Pierre Lombard sur le thème du cirque
- Rapport de Pierre Magdelenne sur l'inventaire des chemins et plan de circulation
- Assainissement non collectif Des mises en demeure seront adressées aux propriétaires qui ont nouvellement acquis une propriété et qui n'ont pas procédé aux travaux de mise aux normes de leur installation dans les délais impartis.